

Conseil municipal du 25 janvier 2013
Vœu du groupe EELV pour un débat sur le devenir du site de
Francazal préalable à toute prise de position de la collectivité
Présenté par Antoine Maurice

Située aux portes de Toulouse et au coeur de l'agglomération toulousaine, le devenir de l'ancienne base militaire de Toulouse Francazal ne peut laisser indifférent. Dans le cadre de sa reconversion, c'est en effet une réserve foncière de 400 hectares qui pourrait être mise au service du développement de notre agglomération, en contribuant à la diversification de ses activités économiques.

Pourtant, jusqu'à aujourd'hui, cette reconversion n'a fait l'objet d'aucun débat au sein du Conseil municipal de Toulouse et du Conseil communautaire de Toulouse Métropole. A ce jour, notre collectivité et l'EPCI, qui participent à un Comité de pilotage sur le devenir de l'ancienne base, restent donc silencieuses. A l'issue de son exploitation à des fins militaires, la reconversion du site de Toulouse Francazal s'est orientée vers la mise en place d'une plate-forme d'aviation d'affaires et de maintenance aéronautique. Depuis le 2 janvier 2011, la gestion de ces activités a été confiée à titre transitoire à la société SNC-Lavalin.

Or, à l'issue d'un appel d'offres infructueux concernant une autre portion du site, l'Etat pourrait décider de conforter la vocation exclusivement aéronautique de Francazal. Un prolongement de 200 mètres de la piste est ainsi évoqué, qui laisse présager la création d'un aéroport à des fins de délestage de l'aéroport de Toulouse Blagnac. Il semble même que L'Etat puisse faire appel à des opérateurs privés pour la gestion de cette infrastructure, ce qui interroge également quant au devenir de la maîtrise publique des aéroports de la région.

Par ailleurs, un bilan devait être fait de la délégation accordée à titre transitoire à la société SNC-Lavalin. Celui-ci n'ayant pas été communiqué, nous ne pouvons pas juger de la pertinence du scénario engagé.

Au regard de ces éléments, et compte tenu du caractère stratégique de ce site, il est nécessaire que les collectivités concernées se saisissent des enjeux liés à cette reconversion, qui ne saurait être imposée sans concertation au sein des assemblées délibérantes concernées.

C'est pourquoi, réuni ce jour, le Conseil municipal de Toulouse décide d'organiser un débat donnant lieu à un examen objectif de l'ensemble des scénarios de reconversion du site.